

الإسلام لله
الامتثال

Exégèse [Tafsir] : « Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde. Cependant, les bonnes œuvres qui persistent.. » ; Sourate 18 [Al-Kahf], Verset 46

Par l'Imâm Ibn Kathîr



Verset :

« **Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde. Cependant, les bonnes œuvres qui persistent ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et [suscitent] une belle espérance.** »
[Sourate 18, Verset 46]

Commentaire :

Ibn Kathîr -*qu'Allah lui fasse miséricorde*- a dit :

Et sa parole :

« **Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde ...** »

Est comme sa parole :

« **On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés...** »
(Sourate 3, verset 14)

Et la parole du Très-Haut :

« **Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une épreuve et qu'auprès d'Allah il y a une énorme récompense** »
(Sourate 8, verset 28).

L'adoration vouée a Allah est meilleure pour vous que le fait de vous occuper d'eux (enfants et biens) et d'avoir de la pitié envers eux (biens et enfants) d'une manière excessive.

Et pour cela, Allah a dit :

« **...les bonnes œuvres qui persistent ont auprès de ton Seigneur une meilleure**

récompense ...». (Jusqu'à la fin du verset)

Ibn 'Abbas *-qu'Allâh l'agrée-* a dit, ainsi que Sa'id Ibnou Djabeer *-qu'Allâh l'agrée-*, ainsi que d'autres parmi les salafs : « **« Les bonnes œuvres qui persistent » ce sont les cinq prières.** »

'Otaa Ibn Abi Rabah *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit, ainsi que Sa'id Ibnou Jabeer, selon Ibn 'Abbas *-qu'Allâh les agrée-* : « **« Les bonnes œuvres qui persistent », c'est « Subhâna l-Lâh », et « Al-Hamdu li l-Lâh », et « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », et « Allâhu Akbar ».** »

Et l'émir des croyants 'Othmane Ibnou 'Affane *-qu'Allâh l'agrée-* a été interrogé de la façon suivante :

« **« Quelles sont les bonnes œuvres qui persistent ? »**

Il répondit : « C'est « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », et « Subhâna l-Lâh », et « Al-Hamdu li l-Lâh », et « Allâhu Akbar », et « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâh ». »¹

Abou 'Abdillah Al Mouqri rapporte, Hayatou rapporte, Abou 'Ouquyl rapporte de Harith Maoula *-qu'Allâh leur fasse Miséricorde-* de 'Othmane *-qu'Allâh l'agrée-* : « **Un jour, 'Othmane était assis, et nous étions assis avec lui. Le mouadhane (celui qui fait l'appel à la prière) est venu.**

Il apporta un vase dans lequel, je pense, il y avait de l'eau, puis il fit ses ablutions et dit : « J'ai vu le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- faire les ablutions comme cela. Donc, quiconque accomplit ses ablutions de cette manière puis prie Salat Ad-Dhor, il lui sera pardonné ce qu'il aura fait entre cette prière et Sobh. Puis lorsqu'il prie Al-'Asr, il sera pardonné sur ce qu'il aura fait entre elle et Ad-Dhor. Ensuite, il prie Al-Maghreb, il sera pardonné ce qu'il aura fait entre elle et Al-'Asr. Ensuite, il prie Al-'Isha, il sera pardonné sur ce qu'il aura fait entre elle et Al-Maghreb. Lorsqu'il est chez lui, et passe la nuit, puis se lève, fait ses ablutions et pris Sobh, il lui sera pardonné sur ce qu'il aura fait entre elle et Al-'Isha. Les bonnes actions chassent les mauvaises. »

Ils ont dit : « Ce sont les bonnes actions. Alors que sont les œuvres pieuses qui persistent Ô 'Othmane ? »

Il dit : « C'est « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », et « Subhâna l-Lâh », et « Al-Hamdu li l-Lâh », et « Allâhu Akbar », et « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâhi l-'aliyyi l-'azîm ». »²

Malik rapporte de 'Amara Ibnou 'Abdillah Ibnou Sa'd, de Sayd Ibnou Moussayib *-qu'Allâh leur fasse Miséricorde-* qui dit : « **Les œuvres pieuses qui persistent sont : « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », wa « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâhi l-'aliyyi l-'azîm ». »**

Et Mouhammad Ibnou 'Adjlane rapporte de 'Amara *-qu'Allâh leur fasse Miséricorde-* : « **Sayd Ibnou Al Moussayib m'a questionné à propos des œuvres pieuses qui persistent, et je répondis : « La prière et le jeûne. » Il me dit : « Tu n'as pas donné la bonne réponse. »**

¹ Rapporté par l'Imam Ahmad.

² 'Othmane *-qu'Allâh l'agrée-* est le seul à l'avoir rapporté.

Je dis : « La Zakat et le Hadj. » Il me dit : « Tu n’as pas donné la bonne réponse. Mais plutôt ce sont les cinq paroles : « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », wa « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâhi l-‘aliyyi l-‘azîm ». »

Ibnou Djouraydj -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Abdoullah Ibnou Othmane Ibnou Khaytam m’a informé de Nafi’ de Sardjass qu’il a questionné Ibn ‘Omar sur les œuvres pieuses qui persistent et il lui répondit : « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », wa « Subhâna l-Lâh », wa « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâhi l-‘aliyyi l-‘azîm ». »**

Ibnou Djouraydj et ‘Ata Ibn Abi Rabah -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde*- ont dit la même chose. Et Moudjahid -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Les œuvres pieuses qui persistent sont : « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar ». »**

Et ‘Abderrazaq -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit que Mou‘amar -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- rapporte de Al-Hassan et Qatada -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde*- qu’ils ont dit à propos des œuvres pieuses qui persistent : « **« Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », ce sont les œuvres pieuses qui persistent. »**

Ibnou Djarir -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **J’ai trouvé dans mon livre de Al-Hassan Ibnou Sabah Al-Bazar de Abi Nassr At-Tamar de ‘Abdel-‘Aziz Ibnou Mouslim de Mouhammad Ibnou ‘Adjlane de Sayid Al-Maqbari que son père rapporte de Abou Hourayra -*qu’Allah l’agrée*-, que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », ce sont les œuvres pieuses qui persistent. »**

Et il a dit :

« **Younes m’a informé que Ibnou Wahab l’a informé que ‘Oumrou Ibnou Harith l’a informé que Darradj Aba Samh lui a rapporté de Abi Al-Aytam de Abi Sayid, que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « Accomplissez beaucoup d’œuvres pieuses qui persistent. »**

On lui dit : « Et quelles sont elles ? »

Il répondit : « C’est la religion. »

On lui dit : « Et quelle est-elle ? »

Il dit : « At-Takbir, wa ta‘lil, wa tassbih, wa al-Hamdu li l-Lâh, wa lâ hawla wa lâ quwouata ila bi l-Lâh. »³

Ibn Wahad -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Abou Sakhar m’a informé de Abdoullah Ibnou Abderrahmane, l’esclave affranchi de Salim Ibn Abdillah, qui lui a raconté :**

³ Hadith Da‘if [faible], voir le livre « Da‘if al Djami’ » Al Albani, hadith n° 828. Et Ahmad l’a rapporté de la même manière, du Hadith de Daradj.

« Salim m'a envoyé vers Mouhammad Ibnou Qahb Al-Qardi pour une affaire. Et il me dit : « Dis-lui qu'il me rejoigne auprès du coin de la tombe car j'ai besoin de lui. »

Ils se sont donc retrouvés et ils se sont salués, et ensuite Salim a dit : « Qu'est ce que tu dis des œuvres pieuses qui persistent ? »

Il lui répondit : « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », wa « Subhâna l-Lâh », wa « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâh »

Salim lui dit : « Quand est-ce que tu as rajouté « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâh » ? »

Il lui dit : « Je l'ai toujours compté parmi elles. »

Il l'a repris deux ou trois fois, mais Salim resta sur ses positions.

Il lui dit : « Tu refuses ? »

Salim lui dit : « Bien sûr car Aba Ayoub Al Ansari m'a raconté qu'il a entendu le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- dire : « On m'a élevé au ciel et j'ai vu Ibrahim -'aleyhi sallam-. »

Il demanda à Djibril -'aleyhi sallam- : « Qui est cette personne qui est avec toi ? »

Il lui répondit : « Mouhammad. -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- »

Et il m'a souhaité la bienvenue et puis il m'a dit : « Ordonne à ta communauté de faire beaucoup de plantation au Paradis, car sa terre est bonne et vaste. »

Je lui ai demandé qu'elle était donc cette plantation ?

Il me dit : « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâh ». »

L'Imam Ahmad -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- a dit : « Mouhammad Ibn Yazid nous rapporte de Al 'Awam qui rapporte d'un homme parmi les Ansars de la famille de No'man Ibn Bachir -qu'Allâh l'agrée- qui dit : « **Le Messager d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- est sorti vers nous alors que nous étions à la mosquée après Salat Al-'Isha. Puis il leva son regard vers le ciel puis le rabaissa jusqu'à ce que nous ayons pensé qu'il s'était passé quelque chose dans le ciel puis il dit : « Il y aura après moi des dirigeants qui mentiront et qui seront injustes. Celui qui croit en leurs mensonges et qui s'allie avec eux dans leur injustice, il n'a rien à voir avec moi et je n'ai rien à voir avec lui. Et celui qui ne les croit pas dans leurs mensonges et qui ne les suit pas dans leur injustice, ils est donc de moi et je suis de lui. Et certainement que « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », sont les œuvres pieuses qui persistent. »**

Et l'Imam Ahmad -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- a dit : « 'Affane nous rapporte de Abane de Yahya Ibn Abi Kathir de Zayd de Abi Salam de l'esclave affranchi du Messager d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- qui a dit : « Bravo, bravo, pour cinq choses qui pèsent lourd dans la balance : « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », wa «

Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh » et un enfant pieux qui meurt et que son père espère la récompense d'Allah. »

Et il dit : « Bravo, bravo pour cinq choses, celui qui meurt en étant convaincu d'elles, rentre au Paradis : il croit en Allah et au Jour Dernier et au Paradis et en l'Enfer et à la Résurrection après la mort et au Jugement. ». »

Et l'Imam Ahmad *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « Raoh nous a rapporté de Al Aouza'i de Hassan Ibn 'Attia qui a dit :

« Alors que Chadad Ibn Aouss était en voyages, il descendit dans un campement et dit à son serviteur : « Ramène nous un grand couteau qu'on s'amuse avec. »

On lui reprocha ce qu'il prononça et il dit : « Depuis que je suis musulman, je n'ai jamais prononcé un mot sans que je l'ai attaché et contrôlé excepté cette parole. Ne la retenez pas de moi, mais retenez plutôt de moi celle que je vais vous dire : « J'ai entendu le Messenger d'Allah *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* dire : « Si les gens stockent l'or et l'argent, stockez plutôt ces paroles-là : « Ô Allah je Te demande la fermeté dans les affaires et à être résolu dans la guidée et je Te demande la reconnaissance de Tes bienfaits et de bien T'adorer et je Te demande un cœur sain et une langue véridique et je Te demande de me donner le meilleur de ce que Tu sais, et je Te demande protection contre le pire de ce que Tu sais et je Te demande pardon pour ce que Tu sais, certes Tu es le Connaisseur de l'invisible. ».⁴

Et At-Tabarani *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « 'Abdoullah Ibn Nadjia nous a rapporté de Mouhammad Ibn Saad Al 'Aoufi de son père de 'Omar Ibn Houssayn de Younes Ibn Nafi' Al Djadli de Saad Ibn Djanada qui a dit :

« Je fais parti des premiers qui étaient partis voir le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* parmi les gens de Taïf. Je suis parti de l'endroit le plus élevé de Taïf au milieu du matin et je suis arrivé à Minan au 'Asr. J'ai escaladé la montagne et je suis descendu et je suis parti voir le Messenger d'Allah *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* puis je me suis converti et il m'a appris la sourate Al-Ikhlass (« Qoul houwallahou Ahad... ») et la sourate Az-Zalzalah (La secousse), ainsi que ces paroles : « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar » et il me dit : « Ce sont les œuvres pieuses qui persistent. »⁵

« Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu Akbar », wa « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâhi l-'aliyyi l-'azîm ». »

Et avec la même chaîne de rapporteur : « Celui qui se lève la nuit et qui fait les ablutions et qui rince sa bouche et ensuite dit : « Subhâna l-Lâh » cent fois, « Al-Hamdu li l-Lâh » cent fois, « Allâhu Akbar » cent fois, « Lâ Ilâha Illa l-Lâh » cent fois, ses péchés seront pardonnés à part le sang, il ne s'annule pas. »⁶

Et 'Ali Ibn Abi Talha rapporte qu'Ibn 'Abbas *-qu'Allâh les agrée-* a dit : « **Les œuvres pieuses qui persistent** » c'est le rappel d'Allah, dit « Lâ Ilâha Illa l-Lâh », wa « Allâhu

⁴ Hadith Da'if [faible], voir le livre « Da'if al Djami' » Al Albani, hadith n° 1190. Et An-Nassaï a rapporté à peu près la même chose.

⁵ Hadith da'if [faible].

⁶ Hadith da'if [faible].

Akbar », wa « Subhâna l-Lâh », wa « Al-Hamdu li l-Lâh », wa « Tabârka l-Lâh », wa « Lâ hawla wa lâ quwwata illa bi l-Lâh », wa « Astaghfiru l-Lâh », et la prière sur le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-, et le Jeûne, et la Salat, et le Hadj, et l'affranchissement d'un esclave et le Djihad et les biens familiaux et toutes les bonnes actions, ce sont les œuvres pieuses qui persistent qui resteront pour les gens qui les ont fait au Paradis tant que les cieux et la terre existeront. »

Et Al 'Aoufi -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- rapporte de Ibn 'Abbas -*qu'Allâh l'agrée*- : « **Ce sont les bonnes paroles.** »

Et 'Abderrahmane Ibn Zayd Ibn Aslam -*qu'Allâh l'agrée*- a dit : « **Ce sont toutes les bonnes actions.** »

Et c'est ce qu'a choisit Ibn Djarir.